# Se passer de Kaiseraugst

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1981)**

Heft 579

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1011925

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

**J.A. 1000 Lausanne 1**

Hebdomadaire romand
N° 579 12 février 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi

579

Domaine public

# *Se passer de Kaiseraugst*

*La décision que doit prendre prochainement le Conseil fédéral au sujet de Kaiseraugst est d'une importance capitale. Encore un tournant dans la politique énergétique helvétique... un de plus, dira-t-on peut-être. Expliquons-nous!*

*Le projet de centrale nucléaire en Argovie a cristallisé l'opposition à l'utilisation de l'atome en Suisse. Depuis l'occupation des lieux, Kaiseraugst a pris valeur de symbole — mobilisation de «contestataires», résistance sur le tas, entrée en matière du pouvoir politique, mise en échec de la tactique du fait accompli sous le signe de la liberté d'entreprendre. Les populations du nord-ouest de la Suisse, déjà cernées par des centrales allemandes et françaises, se sont prononcées clairement, et à plusieurs reprises, contre ce projet. Les gouvernements des deux Bâle ont pris acte de cette volonté et préparé de nouveaux plans, ligne de conduite dynamique, sans attendre le salut du pouvoir central.*

*Mais l'enjeu dépasse largement le cas particulier de Kaiseraugst et le conflit latent entre une région et la Berne fédérale. C'est là que nous revenons à la politique énergétique de la Suisse: la décision influencera sans aucun doute nos investissements dans ce domaine pour plusieurs décennies.*
*Dans la situation actuelle, déterminer le besoin en énergie du pays ne relève pas d'un raisonnement implacable et dont la conclusion serait inévitable. Seuls les producteurs d'électricité — jouant ici leur propre jeu, alors même que la composition du capital des sociétés de production, dominées par les collectivités publiques, devrait les inciter à moins d'arrogance — tentent encore de faire croire qu'objectivement nous sommes condamnés à la fuite en avant[1]: davantage de centrales pour couvrir des besoins croissants!*

*En fait, c'est la décision relative à Kaiseraugst qui va créer la contrainte majeure en matière énergétique. Cette contrainte n'existe pas encore, le choix est toujours ouvert. Mais une fois la décision prise, quelle qu'elle soit, les conséquences seront lourdes, le chemin tout tracé.*

*Le rapport de la Commission pour une conception globale de l'énergie (GEK) publié en 1978 était encore tout empreint de fatalisme: face à la croissance de la consommation, les centrales nucléaires sont inévitables...*
*Plusieurs données ont changé depuis: tout d'abord le coût du pétrole commence à changer les comportements individuels; les techniques d'économies se développent rapidement pour les mêmes raisons; enfin, les conclusions de plusieurs enquêtes sérieuses concordent: d'une part l'utilisation des énergies locales (rayonnement solaire et biomasse) peut abaisser notre dépendance de l'étranger de 85% à 70%; d'autre part la moitié de notre consommation pour le chauffage peut être économisée. Economies et substitution par des sources indigènes sont les deux piliers d'une politique énergétique possible et réaliste. Il n'y a plus aucun doute à ce sujet. L'heure n'est plus à se gausser des doux pro-*

**SUITE ET FIN AU VERSO**

[1] Voir, par exemple, la dernière brochure éditée par l'Union des centrales suisses d'électricité (UCS) et qui se flatte de présenter au lecteur «les éléments fondamentaux lui permettant d'apprécier les futurs besoins en énergie électrique», tout en lui laissant «le soin de tirer lui-même les conclusions». Et en effet, question liberté d'appréciation, le lecteur est gâté, si on peut dire: la conclusion des pédagogues de l'UCS, après une trentaine de pages de croquis et de mises au point diverses, est celle-là: «(...) Les faits et réflexions exposés dans cette brochure amènent à la conclusion que, si l'on veut disposer en Suisse en 1990 d'un approvisionnement en énergie électrique offrant un degré de fiabilité convenable, il faudra dans cette décennie même construire de nouvelles grandes centrales électriques. Il n'y aura de toute vraisemblance pas de solution possible si l'on écarte la construction de nouvelles centrales nucléaires.» Le lecteur choisira s'il les veut peintes en bleu ou en rose.

SUITE DE LA PAGE 1

# *Se passer de Kaiseraugst*

*phètes qui prônent depuis des années qu'il y a d'autres voies que le nucléaire.*
*Fait nouveau, une commission officielle, la Commission fédérale de l'énergie, celle justement qui a préavisé sur Kaiseraugst, le reconnaît. Plus de conclusion unanime sur la fatalité qui nous contraint; la brèche est ouverte.*
*Dès lors le Conseil fédéral ne peut se camoufler derrière une prétendue fatalité, un pseudo-réalisme scientifique, une innocente adaptation aux nécessités. Le choix devant lequel est placé l'exécutif central est politique, rien d'autre.*
*Un «oui» à Kaiseraugst ne signifiera pas la reconnaissance d'un besoin objectif, mais bien la volonté de créer ce besoin, le choix de substituer l'électricité nucléaire au pétrole (avec, à la clef, il ne faut pas se leurrer, via l'uranium, une dépendance tout à fait semblable vis-à-vis de l'étranger).*
*Un «oui» à Kaiseraugst ne peut être qu'un «oui» à d'autres centrales du même type et par là-même l'abandon d'une politique sérieuse d'économies.*
*Un «non» à Kaiseraugst obligera à prendre d'urgence des mesures concrètes pour ménager l'énergie disponible et pour développer les sources «alternatives».*
*L'avenir nous appartient: nous avons le choix de nos contraintes.*

---

ANNEXE

## Le piège du chauffage électrique

La liberté du commerce et de l'industrie? Intangible! La volonté du peuple souverain? On s'arrange! C'est ce tour de passe-passe qu'une soixantaine de recourants vaudois demandent ces jours-ci au Tribunal fédéral d'authentifier.

En novembre 1979, les Vaudois et les Vaudoises acceptaient une initiative en faveur des économies d'énergie. A la clef de ce texte, des mesures de restriction à l'égard du chauffage électrique, pour des raisons que nous avons maintes fois développées dans ces colonnes (déjà fin 1978, DP 475, «Le nucléaire par la bande»). Après des débats houleux et une série de trois votes serrés, le Grand Conseil accédait à la volonté populaire et approuvait une disposition de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire, soumettant l'installation du chauffage électrique à autorisation spéciale («Le règlement cantonal fixe les règles applicables à l'installation de chauffage tout électrique, dont la nécessité doit être démontrée»).
Déjà devant le législatif cantonal, une bonne partie des députés bourgeois s'était déclarée prête à faire fi de la volonté populaire. Aujourd'hui, plus de soixante recours sont déposés devant les juges de Montbenon dans la droite ligne de l'argumentation des parlementaires se souciant comme d'une guigne de l'issue du scrutin de 1979: la liberté du commerce et de l'industrie avant toute chose, et pour faire bon poids on brandit la garantie de la propriété!

Le Tribunal fédéral tranchera donc. Mais d'ores et déjà on constate que la polémique politico-juridique masque un élément fondamental du débat: le chauffage électrique, sa promotion à large échelle par les producteurs d'électricité, est un des points les plus sensibles de la politique énergétique dans notre pays. Le chauffage électrique, c'est la volonté d'imposer le nucléaire par la bande: on crée le besoin en électricité et on impose ensuite le nucléaire comme la seule réponse possible à une demande fabriquée de toutes pièces (argument supplémentaire: la substitution du pétrole). Et qu'on ne croie pas que cette manœuvre est marginale sur le front de l'énergie: en 1978, l'économie électrique espérait être en mesure, en dix ans, de chauffer électriquement 10 à 15% de tous les logements suisses...
Il vaut la peine de rappeler le raisonnement lumineux qui conduit les tenants du nucléaire à s'engager à fond pour le chauffage électrique (rapport d'un groupe d'étude de l'Union des centrales suisses d'électricité, de BBC et de Sulzer, que nous citions, DP 475): «(...) Il est vrai que les centrales nucléaires seront construites tout d'abord afin d'assurer la couverture suffisante des besoins normaux d'électricité; cependant, les centrales nucléaires produisent ce que l'on appelle de l'énergie en ruban, soit une quantité de courant qui reste constante jour et nuit; pourtant, la demande d'électricité se concentre habituellement surtout sur les heures du jour et du soir; du fait de la mise en service de nouvelles centrales nucléaires, la marge de capacité inutilisée augmentera automatiquement en dehors des heures de pointe, spécialement pendant la nuit. Cette énergie peut être utilisée pour la production de chaleur; c'est pourquoi le chauffage des locaux ne nécessite aucune capacité de production supplémentaire mais permet au contraire une utilisation mieux équilibrée d'installations qui sont de toutes façons nécessaires pour les besoins normaux de courant.»

Cqfd. Le chauffage électrique justifie le recours au nucléaire, et vice-versa.

---

PHOSPHATES

## Berne à la traîne

Sous l'égide de l'Association pour la sauvegarde du Léman (ASL), une cinquantaine de femmes (FRC, Paysannes vaudoises) administrent la preuve qu'on peut se passer de phosphates pour faire la lessive: tests menés sur une durée assez longue pour que les conclusions soient tout à fait fiables (les lecteurs de DP en savent quelque chose, qui ont suivi dès le début, dans ces colonnes, la lutte pour les produits mis au point notamment par Held à Steffisburg). L'enjeu n'est pas négligeable, c'est connu maintenant: il s'agit ni plus ni moins